



No de résolution
ou annotation

Politiques de gestion de la Municipalité de Lac-Supérieur

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DE LAC-SUPÉRIEUR

Adm – D-S-A-Ad – 2013

Dons – subventions – aides financières et adhésions

La municipalité reçoit de toutes parts des demandes de dons, subventions, aides financières et adhésions de tous genres d'organismes ou de citoyens. Toutefois la municipalité ne peut acquiescer à toutes les demandes, puisqu'une municipalité est un organisme qui offre des services. Elle ne peut donc pas se servir des deniers municipaux pour prioriser plus un organisme qu'un autre, à moins de servir la collectivité.

C'est pourquoi le conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur a pris comme décision d'adopter une politique de gestion, afin de régir toutes demandes qui seront acheminées à la municipalité dans l'avenir à la suite de la préparation de son budget pour l'exercice financier 2013

Pour valider cette politique de gestion, le conseil doit lors d'une session ordinaire du conseil, statuer et adopter la politique des dons – subventions – aides financières, adhésions nommée Adm-D-S-A-Ad – 2013 afin qu'elle fasse partie intégrante des politiques de gestion de la municipalité de Lac-Supérieur.

Cette politique a comme premier objectif de valider les décisions qui sont prises relativement à toutes demandes d'organismes ou de citoyens, que ce soit au niveau de tous les secteurs d'activités de la municipalité.

Ce présent document constitue l'énoncé de fond qui détermine ce qu'est pour la Municipalité de Lac-Supérieur, la politique de gestion dons, subventions, aides financières et adhésions dans les six (6) réseaux d'action de la Municipalité de Lac-Supérieur.

Ce document sera un outil qui permettra aux membres du conseil, ainsi qu'à tous les citoyens de voir l'organisation complète de la municipalité concernant cette politique.

La politique générale

Toute demande d'un organisme ou d'un citoyen, pour être acceptée, doit traiter d'un sujet qui touche les secteurs d'activité de la municipalité et dont la municipalité n'offre pas ce service sur son territoire, par un manque d'infrastructure ou de par sa vocation de villégiature.

Les membres du conseil, après étude ont retenus les organismes et activités dont les demandes sont acceptées et qui feront partie intégrante de la politique de gestion d'achat Adm – Achats – 2013, relativement aux autorisations de dépenses.

Les organismes et activités retenus sont, à savoir :

Dons

| <u>Nom de l'organisme</u> | <u>Demande</u> |
|--|---|
| Prévoyance envers les Aînés | Programme Pair – 500,00\$ |
| Club richelieu la Ripousse - SQ | Camp pour jeunes défavorisés – 1 000,00\$ |
| Fondation Médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut | Santé – 250,00\$ |
| Centre de prévention du Suicide | Santé – 250,00\$ |
| FADOQ | 100\$ |

Subventions

| <u>Nom de l'organisme</u> | <u>Demande</u> |
|---------------------------|--|
| Hockey Mineur | Citoyen – 100% du montant supplémentaire pour inscription pour non résident pour une inscription par année |
| Patinage artistique | Citoyen – 100% du montant supplémentaire pour inscription pour non résident pour une inscription par année |



No de résolution
ou annotation

Politiques de gestion de la Municipalité de Lac-Supérieur

| | |
|-----------|---|
| Soccer | Citoyen – 100% du montant supplémentaire pour inscription pour non résident pour un maximum de 50\$ annuellement |
| Piscine | Citoyen – 100% du montant supplémentaire pour inscription pour non résident pour un maximum de 50\$ annuellement. |
| Ski alpin | Élèves du primaire, résidents – 100% du tiers du programme de glisse « École sur neige Tremblant », jusqu'à un maximum de \$350.00 par enfant |

Aides financières

| <u>Nom de l'organisme</u> | <u>Demande</u> |
|---------------------------|----------------|
| Agir pour la Diable | 750\$ |

Adhésion et renouvellement d'adhésion

| <u>Nom de l'organisme</u> | <u>Demande</u> |
|---|--|
| Association des Directeurs des travaux publics | Adhésion annuelle |
| Fédération Québécoise des municipalités (FQM) | Adhésion annuelle - FQM |
| Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) - | Adhésion annuelle - ADMQ |
| Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) | Adhésion annuelle – COMAQ |
| Combeq | Adhésion annuelle Directeur d'urbanisme et inspecteur |
| Association québécoise d'urbanisme | Adhésion annuelle - CCU |
| Québec Municipal - Portail | Adhésion annuelle – portail |
| Association des chefs incendie | Adhésion annuelle |
| La Télévision communautaire de Lanaudière et des Laurentides | Adhésion annuelle |
| Agir pour la Diable | Adhésion annuelle 250,00\$ |
| Réseau Municipal (RIMQ) Portail | Adhésion annuelle |
| Entente de la Croix Rouge | Par capita |


Cette politique de gestion peut être amendée ou modifiée en tout temps par résolution du conseil, en session du conseil de la municipalité de Lac-Supérieur.

Toutes demandes d'organismes autres que celles énumérées ci-dessus, devront être reportées au prochain budget.

Cette politique abroge toute politique ou résolution adoptée antérieurement à la présente politique relativement aux dons – subventions – aides financières et adhésions décrits plus haut.

Cette politique de gestion entre en vigueur pour l'exercice financier 2013 selon la Loi et demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'elle n'est pas modifiée.

Donné à Lac-Supérieur, ce 7^e jour du mois de décembre 2012


Diane Taillon, oma, gma
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Danièle Lagarde
Maire

Adoptée par résolution 2012-12-4459
Proposé par madame la conseillère, Danielle St-Laurent
Résolu : Unaniment